



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/S/2008/5
26 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

Session extraordinaire
Genève, 28-30 avril 2008
Point 6 de l'ordre du jour

**STRATÉGIE FORESTIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document, établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), donne une vue d'ensemble des objectifs, de l'approche et des modalités arrêtés en vue des consultations concernant l'élaboration d'une stratégie forestière.

Les participants à la session extraordinaire seront invités à contribuer à la nouvelle Stratégie forestière de la FAO, en se penchant sur les éléments à prendre en compte dans cette stratégie. Sur la base des observations reçues des pays et d'autres parties prenantes, un projet de stratégie sera établi et distribué pour examen par les membres de la FAO et d'autres partenaires en mai 2008. Une nouvelle stratégie sera soumise à l'examen du Comité des forêts de la FAO en mars 2009. Les participants sont invités à tenir compte des éléments exposés dans le présent document et des résultats de l'examen stratégique du Programme de travail intégré sur le bois et les forêts du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, qui constitue la contribution de la région à la Stratégie.

* Ce document a été présenté tardivement en raison d'un manque de ressources.

I. GÉNÉRALITÉS

1. La session extraordinaire sur l'examen stratégique et le plan du Programme de travail intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO joue un rôle déterminant pour ce qui est des activités de la CEE/FAO dans la région. Il n'en reste pas moins que, parallèlement, la nouvelle Stratégie forestière de la FAO est en cours d'élaboration au niveau mondial. Les participants à la session sont invités à se pencher sur les éléments à englober dans la Stratégie mondiale de la FAO, qui seront proposés au Comité de la FAO sur les forêts en mars 2009. Ils seront informés des progrès accomplis en ce qui concerne l'examen stratégique de la FAO et l'élaboration du Plan stratégique de la FAO relatif aux forêts.

II. NOUVELLE STRATÉGIE FORESTIÈRE DE LA FAO

2. Le secteur des forêts subit les effets de mutations rapides au niveau mondial, notamment la mondialisation économique, l'accélération des changements climatiques et le dynamisme des communications mondiales. En réponse à ces changements et à la demande du Comité des forêts, la FAO réactualise sa stratégie forestière. Cet examen est mené dans le cadre des réformes actuelles de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO, et des conclusions de l'évaluation externe indépendante de la FAO.

3. Les membres de la FAO et d'autres parties prenantes sont invités à formuler des suggestions, notamment par l'intermédiaire des commissions régionales des forêts. Une communication officielle a par ailleurs été adressée aux directeurs des forêts, pour solliciter leurs observations d'ici à la fin avril. Les informations reçues permettront l'élaboration d'un projet de stratégie qui sera l'occasion pour les parties prenantes de formuler d'autres observations. La nouvelle stratégie proposée sera soumise aux membres de la FAO pour examen lors de la dix-neuvième session du Comité des forêts en mars 2009.

4. Le document de travail intitulé «*La Stratégie forestière de la FAO: les éléments d'une stratégie éventuelle*» est présenté en annexe. Il est possible d'obtenir de plus amples informations et d'avoir accès à un système permettant de formuler des observations en ligne à l'adresse www.fao.org/forestry/strategy.

5. Lorsqu'ils donneront des orientations pour l'élaboration de la stratégie, les représentants seront invités à:

a) Formuler des observations sur les éléments stratégiques mis en relief dans le document de travail; et

b) Examiner les questions d'ordre général suivantes:

i) Quel a été le plus grand impact de la FAO sur les forêts?

ii) Quelles sont les trois plus importantes priorités de la FAO dans le secteur forestier à l'avenir?

iii) La FAO mène-t-elle actuellement des programmes ou des activités dans le secteur forestier qui devraient être abandonnés?

iv) Avez-vous d'autres observations à formuler sur les programmes, activités ou priorités de la FAO, ou sur la façon dont la FAO mène ses travaux?

Annexe

STRATÉGIE FORESTIÈRE DE LA FAO

Document de travail sur les éléments d'une stratégie éventuelle**Qu'entend-on par *foresterie*?**

1. Pour les besoins de cette stratégie, le terme *foresterie* s'entend au sens large et comprend les moyens de subsistance, les aspects sociaux, les services environnementaux, les politiques et institutions forestières, ainsi que des considérations économiques. Outre les aspects traditionnels de gestion, production, santé et protection des forêts, la *foresterie* se réfère à un concept plus général, qui comprend aussi les arbres hors forêt, et inclut donc la foresterie urbaine et l'agroforesterie. Le terme englobe en outre la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Il tient compte des impacts d'autres secteurs sur la forêt, ainsi que de ceux de la forêt sur les autres secteurs.

Objectifs stratégiques forestiers potentiels

2. Dans l'élaboration des objectifs forestiers stratégiques de la FAO, sont pris en compte le contexte de la foresterie au niveau mondial et l'importance des liens avec d'autres secteurs. Plus particulièrement, les objectifs forestiers sont directement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs mondiaux des membres de l'organisation. Au sein du secteur forestier, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts approuvés par le Forum des Nations Unies sur les forêts constituent un cadre important pour les objectifs stratégiques (voir l'appendice).

Les décisions sont prises en connaissance de cause, et en harmonisation avec les autres secteurs de manière participative.

3. Les décisions concernant la foresterie, les forêts et les arbres se fondent sur des informations précises et fournies en temps utile. Les parties prenantes participent de plus en plus aux décisions à tous les niveaux. Les pays disposent de politiques et lois progressives, mises au point grâce à la participation de nombreuses parties prenantes et appliquées efficacement par l'intermédiaire d'institutions performantes et coopératives et d'une bonne gouvernance:

a) Les avantages dérivés des arbres, des forêts et de la foresterie augmentent, sont partagés équitablement et sont largement reconnus et appréciés. La contribution des forêts et de la foresterie à la sécurité alimentaire et à la société s'accroît, y compris le rôle des forêts dans les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté. Un régime foncier clair et sûr contribue au partage équitable des avantages aux niveaux local et national. Le grand public et les principaux acteurs œuvrant dans d'autres secteurs sont conscients des multiples intérêts et avantages des forêts, comme en atteste leur changement d'attitude. Les investissements dans la foresterie s'accroissent et cette dernière bénéficie d'une priorité croissante dans le développement;

b) Les ressources forestières se développent et les services écosystémiques sont de plus en plus appréciés. La santé, la vitalité et l'étendue des forêts demeurent stables ou s'accroissent dans la plupart des pays et des écosystèmes, renforçant par là même la contribution des forêts à

l'atténuation des changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les taux nets de perte et de dégradation des forêts s'inversent. Les bonnes pratiques de gestion sont appliquées de façon progressive, jusqu'au niveau de la gestion du paysage, et comprennent les interactions avec les autres secteurs.

Éléments potentiels de stratégies visant à permettre à la FAO d'atteindre les objectifs forestiers

Renforcer les capacités des pays

4. Œuvrer de concert avec les pays membres afin de renforcer les politiques et les institutions, et d'appuyer les processus participatifs et la prise de décisions par les organes compétents.

a) Améliorer l'information afin de soutenir la formulation de politiques: Renforcer les capacités nationales de collecter et d'analyser des informations sur les forêts et la foresterie, et de renforcer les liens avec la formulation de politiques;

b) Échanger des connaissances: Agir en qualité de source d'informations faisant autorité sur les forêts, les politiques et institutions forestières et les ressources naturelles. Jouer un rôle de chef de file en matière d'échange de connaissances;

c) Améliorer les pratiques forestières: Élaborer des directives concernant les meilleures pratiques forestières par le biais de processus de consultation multipartites et aider les pays à les mettre en œuvre;

d) Promouvoir la constitution de réseaux: Renforcer et faciliter la constitution de réseaux entre les pays, les institutions et les individus afin de favoriser l'échange plus efficace de connaissances et de mettre en œuvre des pratiques améliorées;

e) Travailler au niveau intersectoriel: Relier la foresterie aux objectifs et stratégies plus généraux de la FAO et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Aider les pays à introduire la foresterie dans d'autres secteurs et processus de développement nationaux et à mettre en œuvre des approches intégrées de l'utilisation des terres;

f) Travailler en partenariats: Collaborer avec d'autres acteurs dans les secteurs privé et public et avec la société civile afin de forger des synergies, de mobiliser des ressources et d'éviter les doubles emplois;

g) Créer des liens verticaux: Faciliter l'échange de connaissances et de meilleures pratiques entre les institutions locales, nationales, régionales et mondiales;

h) Promouvoir la foresterie: Sensibiliser davantage l'opinion à l'importance de la foresterie, notamment dans d'autres secteurs, afin d'accroître l'engagement politique et de stimuler les investissements dans le secteur forestier;

i) Être une instance neutre: Servir de cadre à l'échange de connaissances et à la mise au point d'approches communes des politiques et des questions techniques forestières.

Avantages comparatifs

5. La foresterie fait partie intégrante du mandat mondial de la FAO depuis sa fondation en 1945. En qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO a de nombreux atouts, à savoir:

- a) La production et la diffusion d'informations mondiales sur les forêts fondées sur les données communiquées par les pays;
- b) La fourniture d'informations et de possibilités de consultation dans plusieurs langues;
- c) Le partage de connaissances sous forme de directives et de meilleures pratiques qui traduisent l'expérience acquise par un large éventail de parties prenantes;
- d) Le soutien aux politiques et le renforcement des capacités;
- e) L'établissement de liens directs entre les niveaux national, régional et mondial, notamment par le biais de programmes forestiers nationaux, de commissions régionales des forêts, de réseaux et du Comité des forêts;
- f) Le personnel expérimenté dont elle dispose dans un grand nombre de domaines spécialisés;
- g) Son rôle de facilitateur neutre, en tant qu'instance servant au dialogue et à l'élaboration de concepts mondialement acceptés;
- h) Sa présence aux niveaux mondial, régional, national et sur le terrain;
- i) Le fait d'être une organisation pluridisciplinaire dont le mandat englobe l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition, les pêches, le développement rural, les ressources naturelles, l'économie et l'investissement.

Appendice

La stratégie forestière de la FAO est élaborée dans le cadre général des objectifs suivants:

Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
7. Assurer un environnement durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Objectifs mondiaux des pays membres de la FAO (Cadre stratégique de la FAO pour 2000-2015)

1. L'accès de tous, et à tout moment, à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici à 2015.
2. La contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.
3. La préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui englobent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Objectifs mondiaux du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les forêts

1. Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts.
2. Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.

3. Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable, ainsi que la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable.
4. Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
